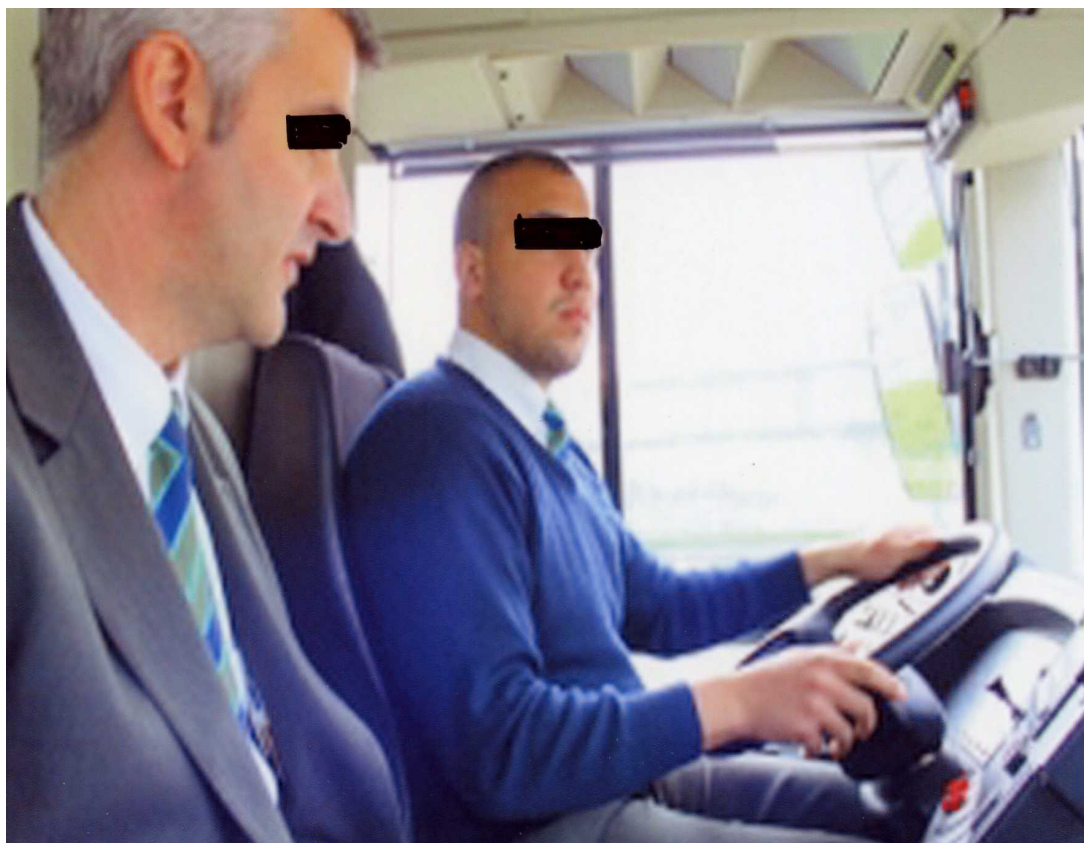


# Risque Adultérin et Trafic de Postérieurs (RATP)

A la RATP, la récente turbulence marquée par la misogynie de la gent masculine, de plus en plus islamisée et wahhabo-salafisée, nous a conduits à mener une enquête sérieuse pour connaître les raisons du comportement de ces conducteurs qui refusent de s'asseoir sur leur siège si une conductrice les a précédés.

Nous avons d'abord interrogé Omar (\*), son explication est très crédible. Pour lui, « Il n'est pas question de conduire un bus quand les fesses d'une femme et ses parties intimes se sont frottées sur le siège du conducteur ». Il nous explique aussi que « le Prophète (Que la prière d'Allah soit sur lui et lui accorde la paix !) ne montait jamais sur le dos d'une chamelle : elle est de sexe féminin ! Omar justifie sa répugnance à l'égard des femmes qui conduisent un bus en disant qu'elles chauffent le siège pendant les longues heures de conduite et que, lorsqu'il se met au volant, un désir sexuel insurmontable le prend à la gorge, ô pardon, au niveau du pantalon, ce qui le perturbe et lui fait craindre de provoquer un accident de la circulation ou de l'amener à importuner une passagère... Omar a pensé à conduire le bus tout en étant debout. Pour cela, il a fait une demande officielle, fortement soutenue par les syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC et Autonome. Il a été éconduit par le PDG de la RATP, un islamophobe, ennemi de la classe ouvrière, qui refuse obstinément de revoir le tableau de bord des bus. Pour Omar, modifier la façon de conduire un bus pour des raisons religieuses ne représente pas grand-chose pour une grande société parisienne. Il y en a « qui jouent du piano debout », pourquoi ne pas conduire un bus debout ?



La situation étant bloquée, Omar envisage d'arrêter son travail pour une durée indéterminée pour raison médicale car il est devenu incapable de travailler assis. Le médecin qui l'a reçu en consultation a été plus compréhensif que le PDG de la RATP : il lui a prescrit, par un certificat médical à l'appui, l'obligation de travailler debout, avec une ordonnance d'intrait de marron d'Inde, à renouveler pendant 6 mois.

Nous avons interrogé également Bakkar-Ali (\*), un gros gaillard de 105 kilos. Il nous a expliqué que « conduire un bus n'est pas un travail de femme. Surtout qu'une femme ne peut pas conduire des hommes au boulot ! Et qu'elle ne doit pas être devant les hommes. Les femmes doivent rester chez elles à s'occuper du ménage et des enfants. Dans ce métier, il faut des biceps d'homme, malgré la direction assistée des bus. Le problème de Bakkar-Ali est qu'il est constamment perturbé par les femmes qui conduisent les bus car elles se parfument et se maquillent (متبرجات), ce qui est condamné dans l'islam (1). En quittant la cabine du chauffeur, les conductrices

laissent derrière elles l'odeur de leur parfum, ce qui le gêne énormément et déclenche en lui un rut immédiat. Sans son sang-froid, sans la maîtrise de ses pulsions, il serait capable d'agresser sexuellement la première passagère de son bus. D'où sa décision d'asperger la cabine au moment de la relève par un déodorant à la camomille qui chasse les mauvaises odeurs funestes à sa sexualité.

Nous avons voulu aussi interroger les services techniques de la RATP et nous leur avons fait part de notre compréhension du refus des conducteurs musulmans de prendre le volant après une femme. Le directeur technique, dont nous ne pouvons divulguer l'identité, a manifesté son étonnement de voir cette affaire prendre des proportions catastrophiques pour la réputation de la RATP. Il nous a fait part de sa conviction que les arguments avancés par ces conducteurs récalcitrants ne provenaient pas uniquement du fait que les musulmans refusent de succéder au volant à une femme mais tout simplement parce qu'en plus, les sièges des bus sont en cuir de porc. Car tout le monde sait que dans le cochon tout est bon. La RATP a adopté les sièges en cuir de porc aussi bien pour ses bus dans Paris et la banlieue ainsi que dans toutes les rames de métro, en complète coordination avec les constructeurs des rames, Alstom et Bombardier.

Nous sommes sortis perplexes du siège de la RATP. Nous avons voulu élargir le débat et nous sommes allés nous enquérir de ce qu'il en est à la SNCF. L'accueil ne fut pas très chaleureux quand nous avons annoncé que nous venions de la part de Riposte Laïque. Mais, après quelques instants de froid glacial, l'atmosphère s'est réchauffée et nous avons pu aborder notre entretien en toute courtoisie et sérénité.



Effectivement, la SNCF se plaint du même comportement chez ses conducteurs musulmans depuis que des femmes, même de grade ingénieur, conduisent les TGV. La situation est presque identique à celle de la RATP. Abordant le problème des sièges, le directeur du trafic nous a révélé que tous les sièges dans les voitures circulant sur le sol français sont couverts de cuir de porc de premier choix et labellisé. « Nous respectons les parties intimes de notre clientèle qui peut souffrir de la position assise, surtout quand il y a des arrêts de longue durée en rase campagne ». Le cuir de porc de la SNCF évite les coups de froid en cas de panne de chauffage, autant dans les voitures-salles, les Vtu des trains Corail ou les Btu des TGV TéoZ que dans les compartiments.

Avant de quitter les sièges (administratifs) de la RATP et de la SNCF, nous avons été tancés et menacés de procès au cas où Riposte Laïque divulguerait l'origine animale du cuir des rames. Car cette révélation d'un fait patent risquerait fort d'entraîner un désarroi considérable dans une partie de la population, de provoquer une chute brutale de la fréquentation des lignes, un effondrement de la rentabilité de ces deux fleurons de la technologie française et du service public

français.

Evidemment, les propos ont été recueillis par **Bernard Dick**

(\*) le prénom a été changé pour respecter l'anonymat

(1) Dans l'islam, la femme est autorisée à se maquiller à la seule condition que son but ne soit pas la séduction des hommes. Un hadith dit : « Toute femme qui se parfume et passe devant des hommes qui sentent son odeur, a commis un adultère. De même, tout œil qui la regarde commet l'adultère ». (al-Qardawi, *Le licite et l'illicite*, Ed Wehbé, Le Caire 2002, p. 77, en arabe).